

Réunion du 25 septembre 2014

## COMPTE RENDU

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2014

**PRESENTS** : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, GELEBART, MARTIN, ROUSSEAU, Mme BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST, BONNEAU.

**EXCUSES** : Mme POUVREAU

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

### ACCUEIL PERISCOLAIRE / BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal attribue le marché aux entreprises suivantes :

- Lot 1 - GROS ŒUVRE** : entreprise **BUTON CONSTRUCTION**, pour un montant de **104 214.76 € HT** (compris options 1 et 3 pour un montant de 8 978.95 € HT),  
**Lot 2 – CHARPENTE BARDAGE BOIS** : entreprise **CHARPENTIER DU BORD DE LOGNE**, pour un montant de **25 051.21 € HT**(compris option 2 404.07 € HT),  
**Lot 3 – COUVERTURE ETANCHEITE ZINGUERIE** :entreprise **SMAC**, pour un montant de **39 045.88 € HT**,  
**Lot 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM** : **entreprise SERRURERIE LUÇONNAISE**, pour un montant de **23 062.38 € HT**,  
**Lot 5 – MENUISERIES INTERIEURES** : entreprise **MBA**, pour un montant de **48 561.68 € HT** (compris option de 2 972.00 € HT),  
**Lot 6 – PLATRERIE ISOLATION** : entreprise **TEXIER BERNARD**, pour un montant de **26 767.52 € HT**,  
**Lot 7 – FAUX PLAFOND** : entreprise **TECHNI PLAFONDS**, pour un montant de **4 988.57 € HT**,  
**Lot 8 – CARRELAGE FAIENCE** : entreprise **CHUPIN CARRELAGE**, pour un montant de **13 360.33 € HT**,  
**Lot 9 – REVETEMENT DE SOL** : entreprise **BARBIN**, pour un montant de **8 041.71 € HT**,  
**Lot 10 – PEINTURE** : entreprise **BETARD CLAUDE PEINTURE**, pour un montant de **8 694.10 € HT**,  
**Lot 11 – NETTOYAGE** : entreprise **SAMSIK SAS II**, pour un montant de **1 054.35 € HT**,  
**Lot 12 – TEST D'ETANCHEITE A L'AIR** : entreprise **ALVEOLIS**, pour un montant de **1 000.00 € HT**,  
**Lot 13 – ELECTRICITE** : entreprise **SEJOURNE**, pour un montant de **24 876.96 € HT** (compris option de 260.72 € HT),  
**Lot 14 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE** : entreprise **CORBET**, pour un montant de **45 234.32 € HT**(compris option de 8 078.40 € HT).

### LOCATION LOCAL ARTISANAL A DUPE DOMINIQUE

Le Conseil Municipal décide de louer à monsieur Dominique DUPÉ le local situé 42C rue Nationale, d'une superficie de 90 m<sup>2</sup>, au prix de 235.77 € HT par mois, charges eau et électricité comprises, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

### TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour l'année 2015 :

- part fixe	37,92 € HT
- de 0 à 40 m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup> HT
- au-delà de 40 m <sup>3</sup>	1,23 €/m <sup>3</sup> HT

### **PRISE EN CHARGE DESTRUCTION NID DE FRELONS ASIATIQUES**

Le Conseil Municipal décide d'apporter une aide aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques selon les modalités suivantes (sur présentation de facture) :

- 50 € pour un nid simple
- 100 € pour un nid dont la destruction nécessite une nacelle.

### **EXONERATION FACULTATIVE RELATIVE AUX LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET ARTISANAL EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal décide d'exonérer partiellement en application du 3° de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme les surfaces de construction de locaux à usage industriel ou artisanal à raison de 50% de leur surface.

### **EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN**

Le Conseil Municipal décide d'exonérer partiellement en application du 8° de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable à raison de 50% de leur surface.

### **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ELECTRICITE**

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs "jaune" et "vert"), et que les collectivités devront souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité proposé par le SyDEV.

### **EXTENSION REGIE DE PHOTOCOPIES AUX DROITS DE PLACE POUR MARCHÉ DE NOEL**

Le Conseil Municipal décide d'étendre la régie de photocopies à la perception de droits de place pour le Marché de Noël.

Décide de fixer le tarif des droits de place comme suit :

- |                            |   |      |
|----------------------------|---|------|
| - emplacement intérieur    | : | 10 € |
| - emplacement extérieur    | : | 8 €  |
| (stand fourni ou préau)    |   |      |
| - emplacement extérieur nu | : | 6 €  |

### **CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES**

Le Conseil Municipal décide de créer un comité consultatif dénommé "Conseil Municipal des Jeunes de la commune de FALLERON"

Seront élus parmi les jeunes falleronnais 4 conseillers en classe de CM1 et 4 conseillers en classe de CM2. Les jeunes conseillers seront les 4 candidats de chaque école ayant obtenu le plus de voix dans chacune des écoles.

## **ADHESION A LA CELLULE D'APPUI "PCS" POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DE VENDEE DANS L'ELABORATION DE LEURS PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE**

En partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) propose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, un service de conseil (nommé "cellule d'appui PCS") à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Dans ce cadre, une chargée de mission est à la disposition des élus pour les accompagner dans cette démarche.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la cellule d'appui PCS de l'Association des Maires et Présidents de Communauté de Vendée, à compter du 25 septembre 2014.

Le comité de pilotage est composé de Gérard TENAUD (réfèrent), Mickaël GROSSIN, Christine CHAUVIN, Nadine GABORIT, Myriam BONNEAU et Marc DABRETEAU.

## **PARTICIPATION CITOYENNE**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif "Participation Citoyenne".

Ce dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation, accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Il consiste à mettre en place des chaînes de vigilance dans des quartiers de la Commune, particulièrement exposés à la délinquance.

## **FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Palluau pour le versement des fonds de concours 2013 et 2014 pour le financement du projet de construction du pôle Accueil Périscolaire / Bibliothèque (107 968 €).

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général, dans le cadre de son programme "Développement des bibliothèques de Vendée".

**A FALLERON, le 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**Le Maire,  
Gérard TENAUD**